

# Forêts de Tramelan

## Contexte et historique

### Les 4 fonctions forestières à Tramelan

#### Le pâturage boisé

### Forêts et pâturages, ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas y faire

## Contexte et historique

La Commune Municipale de Tramelan est propriétaire de 365 ha de forêts et de 764 ha de pâturages boisés. Ces surfaces boisées sont gérées de manière durable, comme le veut le droit suisse, en tenant compte des 4 fonctions suivantes :

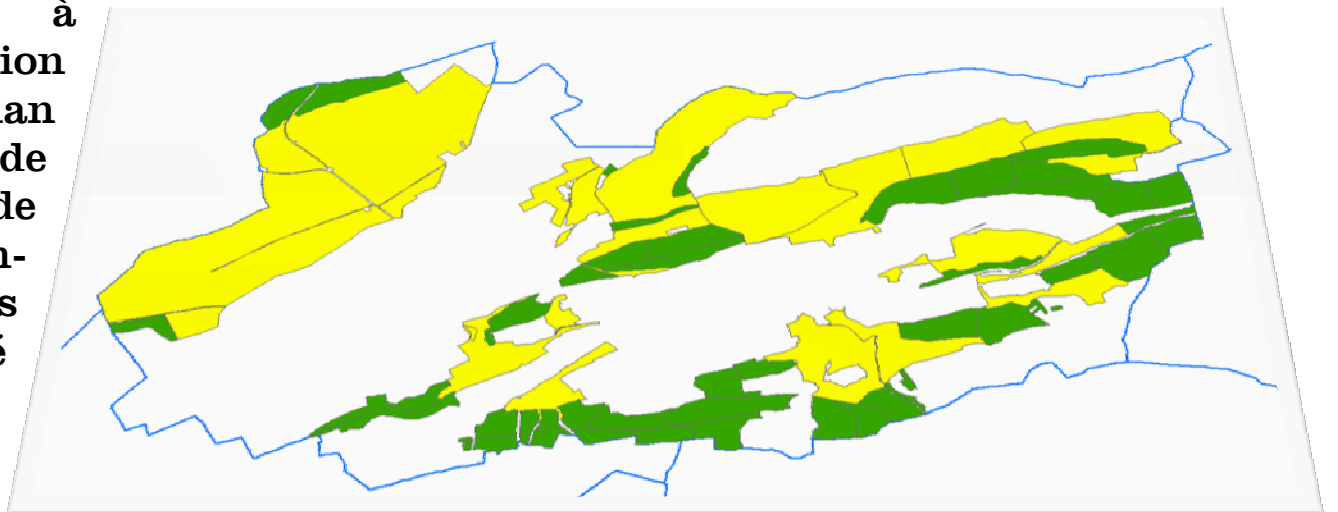
**Production** de bois - matériau et énergie renouvelable

**Protection** contre les dangers naturels

**Sociale**, détente, loisirs

**Protection des habitats** naturels

La gestion sylvicole de ces surfaces de forêts est effectuée de manière intégrée, c'est-à-dire, en veillant aux 4 fonctions de manière simultanée. C'est la **multifonctionnalité** des forêts. L'exploitation durable des forêts est garantie par la loi depuis 1871 dans toute la Suisse. Cette gestion responsable est régie par un Plan d'aménagement des forêts, document définissant les mesures à prendre pour une exploitation durable. Le premier Plan d'aménagement des forêts de Tramelan-dessous date de 1869 et celui de Tramelan-dessus de 1885. Ces plans d'aménagement ont été révisés en fonction de l'évolution des forêts avec une cadence d'environ 10 à 20 ans. En 2011, 142 ans après la première planification des forêts de Tramelan, une nouvelle planification sylvicole est à nouveau effectuée pour intervenir au mieux dans les surfaces boisées tramelotes.



Les conditions ont passablement changés. Les parties de forêts pleines étaient inférieures de 25% à l'époque des premiers PA, et les peuplements étaient en moyenne nettement moins âgés. Mais l'objectif reste le même :

### **Assurer de manière durable les 4 fonctions de la forêt**

Pour y parvenir, les stades de développement des arbres et le mélange des essences doivent être maintenus dans des proportions judicieuses. Concrètement, cela se traduit par des coupes de bois, des plantations et des soins cultureux qui assurent un rendement en matériaux renouvelables, tout en investissant continuellement dans les 4 fonctions de la forêt.

## *Les 4 fonctions forestières à Tramelan*

### **La production de bois**

La fonction de production de bois dépasse de loin l'aspect de rendement matériel et financier. Il s'agit d'un des piliers du développement durable des régions comme la nôtre. En effet, le bois est le seul matériau indigène renouvelable dont nous disposons. En alliant soleil, eau et éléments nutritifs du sol, les arbres produisent chaque année près de 5'000 m<sup>3</sup> de bois à Tramelan.

Sans exploitation, la forêt transforme par photosynthèse du CO<sub>2</sub> en oxygène et en carbone stocké en fut, les arbres. Environ 5'000 tonnes de CO<sub>2</sub> sont stockées dans les forêts de Tramelan par année. Dans le même temps, la forêt vieillit et les arbres meurent, se décomposent et rejettent l'entier de leur stock de carbone dans l'air en quelques années.

Dans une forêt exploitée, une fois le CO<sub>2</sub> capturé par les arbres, ceux-ci sont utilisés dans la construction par exemple, où ils serviront de charpente, de paroi, de sol, ... pendant parfois plusieurs centaines d'années. Une fois que ce bois n'a plus son utilité dans la construction, il sera utilisé comme combustible en produisant de l'énergie utilisée sous forme de chaleur ou d'électricité par exemple. C'est à ce moment là que le carbone stocké dans les arbres est à nouveau libéré, dans les mêmes quantités que s'il avait été laissé à lui-même en forêt, mais de manière beaucoup plus retardée.

Le bois exploité dans nos forêts l'est par de la main-d'œuvre régionale. Le bois de construction coupé est vendu pour être transformé dans des scieries et industries régionales pour la plupart. La forte demande des pays voisins par rapport à la nôtre induit également des livraisons dans les pays limitrophes. Le bois énergie exploité est utilisé pour alimenter en chaleur les bâtiments du CIP, Home des Lovières, Ceff Commerce, Ecole Secondaire et la piscine de Tramelan.

A titre d'exemple, le bois poussant annuellement sur les surfaces boisées communales permettrait de construire 50 maisons familiales tout en bois et de chauffer 120 ménages par année.

La fonction de production de bois est donc une économie locale présentant un bilan carbone neutre et limitant au maximum les problèmes d'énergie grise. De plus, elle est financièrement bénéficiaire pour la commune.

### **La protection contre les dangers naturels**

La fonction de protection des forêts contre les dangers naturels est largement reconnue en Suisse. Si cette fonction est plus marquée dans les Alpes que sur la chaîne jurassienne, elle n'en est pas moins importante partout. En effet le boisement protège de manière efficace et extrêmement peu coûteuse contre les avalanches, les chutes de pierres, les laves torrentielles, les glissements de terrains, les crues, la pollution des nappes phréatiques et des sources.

Mais pour parer au mieux à ces éléments naturels, les forêts doivent présenter une certaine structure qui ne peut être garantie dans la durée que par des interventions visant à régler la densité, le diamètre des bois, la disposition spatiale des peuplements, ... Ces éléments relatifs à la structure sont atteints par des décisions intégrées lors des coupes de bois.

### **La fonction sociale**

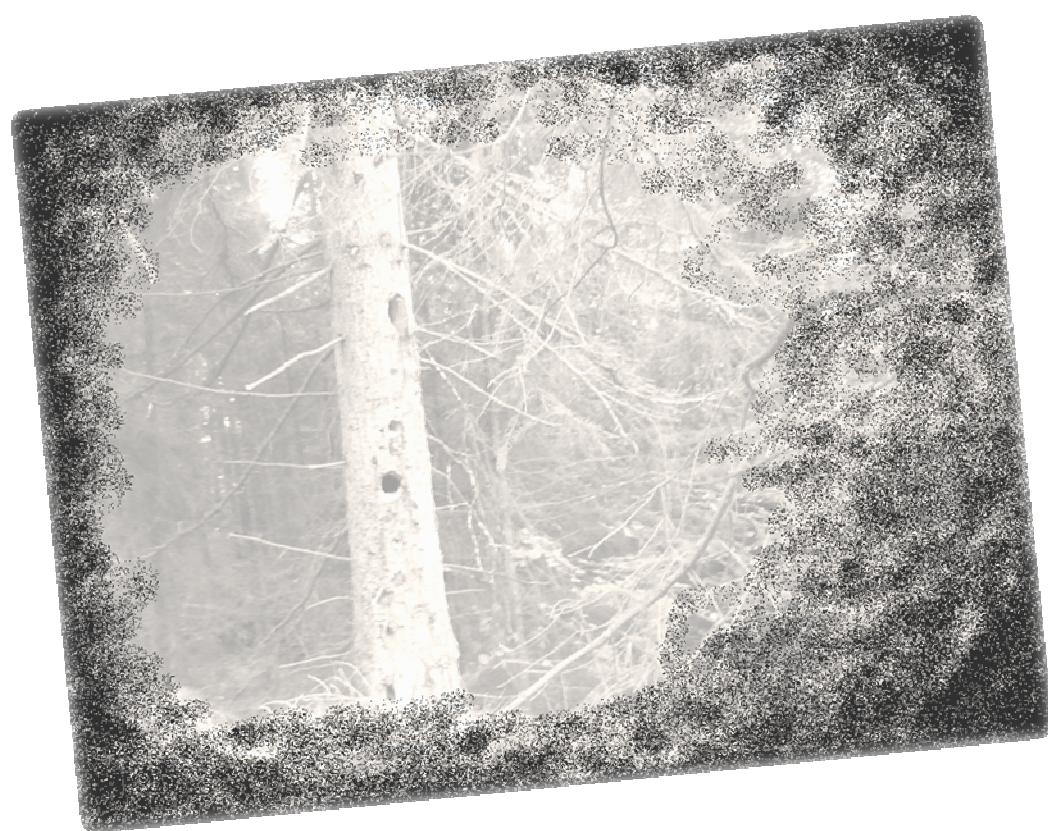
La Suisse est certainement le seul pays au monde à garantir l'accès aux forêts à tout un chacun. En effet l'article 699 du Code Civil garantit l'accès à pied à tous en forêt et en pâturage. De nombreuses infrastructures forestières destinées à l'exploitation du bois permettent, en plus de leur vocation de base, aux piétons d'accéder de manière aisée aux forêts. S'ajoutent à cela des infrastructures créées dans un but précis d'accueil en forêt comme les sentiers balisés, places de pique-nique et abris forestiers. On peut tout de même signaler que cette grande liberté oblige le promeneur à être vigilant. Le propriétaire de

forêt ne peut pas être tenu pour responsable - sauf cas particulier - en cas d'accident dû à la chute de branches ou d'arbre par exemple.

### **La fonction nature**

Si la grande majorité des surfaces européennes étaient recouvertes de forêt avant l'intervention de l'homme, chaque région possède des forêts naturellement très typées. Les forêts jurassiennes sont caractérisées naturellement par un sous-sol calcaire riche en bases, un climat tempéré, des précipitations élevées et un sous-sol souvent fissuré ne retenant que très peu les précipitations. Tous ces facteurs font de la forêt jurassienne, sans intervention de l'homme ou du bétail, une hêtraie très dense. La hêtraie pure est une forêt extrêmement sombre, ne correspondant pas aux schémas habituels des phases de la forêt. Dans nos forêts, la diversité des habitats est maintenue à un niveau nettement plus élevé dans une forêt exploitée que dans une forêt laissée à elle-même. Il est cependant intéressant de conserver certaines surfaces sans exploitation à des fins scientifiques, de préservation d'habitats purement naturels ou encore sur des sols extrêmement sensibles comme les tourbières par exemple.

A Tramelan, un peu plus du 10% des forêts sont mises hors exploitation volontairement pour les raisons précitées. Dans les peuplements exploités, les aspects écologiques sont systématiquement pris en considération lors des interventions sylvicoles. Ainsi de nombreux effets de lisière sont créés chaque année, des arbres à cavité ou des bois morts sont laissés lors des interventions, des phases pionnières sont recrées, et la structure générale apportée permet de disposer d'une diversité maximale des habitats.



### **Le pâturage boisé**

Le pâturage boisé est un élément paysagé marquant de notre région, mais pas seulement. Les premiers habitants de notre région eurent fort à faire lorsqu'ils durent défricher, à la sueur de leur front, l'épaisse hêtraie qui les entourait pour gagner les quelques ares de terrain nécessaire à leur survie alimentaire. Le bétail ne connaissait pas les barrières à l'époque, et l'herbe était beaucoup plus rare que maintenant dans ce milieu forestier sombre et recouvert d'une épaisse couche de feuilles. Comme encore actuellement dans diverses régions du globe, le bétail s'est donc contenté en partie des feuilles des arbres et des buissons à sa portée. La pression alimentaire du bétail conjuguée avec la pression humaine visant l'expansion des surfaces agricoles ont réduit, peu à peu, les forêts naturelles à majorité feuillus. Pendant ce temps, les épicéas, les buissons et arbres épineux n'ont pas subi la dent du bétail pour des raisons évidentes. Ces essences ont pris une part de la surface à laquelle elles ne pouvaient pas prétendre jusque-là, le hêtre dominant naturellement les autres essences sur les sols de la chaîne jurassienne. C'était les débuts du pâturage boisé. Avec le temps, ce régime d'exploitation s'est ancré dans les mœurs, et ce mélange entre agriculture et sylviculture créé artificiellement est devenu une pièce maîtresse du patrimoine. Aujourd'hui de nombreux efforts sont entrepris afin de conserver ce régime d'exploitation et on reconnaît au pâturage boisé plusieurs fonctions. La production d'herbage, la production de bois, des habitats naturels riches, un élément paysagé particulier ou encore une fonction sociale prononcée.

A Tramelan, le 20% du volume de bois exploitable pousse sur le pâturage boisé, soit environ 950m<sup>3</sup> par an.

Les pâturages boisés de la commune de Tramelan accueillent chaque année plus de 650 bovins et chevaux. Ces surfaces d'environ 500 ha sont divisées en 7 secteurs. Ces surfaces sont essentielles à l'élevage et sont une source de fourrage très importante pour chaque agriculteur (environ 40% des besoins en fourrage) : La gestion et l'entretien des pâturages se font principalement sous forme de corvées, chaque exploitant réalisant ces travaux par rapport au nombre d'animaux estivés.

La commune loue également 240 ha de pâturages aux agriculteurs comme « parcs à vaches ». Ces surfaces sont exploitées en SAU individuellement par chaque exploitant.



### **Forêts et pâturages, ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas y faire**

La Suisse est un petit pays densément peuplé. Ainsi les surfaces vierges laissées à elle-même ont disparu depuis longtemps et il convient d'intégrer au mieux les diverses fonctions de la forêt dans la gestion appliquée, elle-même inscrite dans une logique de développement durable. Lorsqu'on a à faire à un milieu forestier, pour une ballade, un pique-nique, ..., 2 facteurs peuvent réduire notre liberté d'action.

1. Le cadre légal. La Loi Forestière, la Loi sur la Protection de la Nature, ... au niveau cantonal et fédéral fixent un certain nombre de règles pour la protection, l'entretien, et la conduite des forêts.

2. Le propriétaire. Chaque forêt est une propriété publique ou privée. Le propriétaire ne peut en aucun cas interdire le passage à pied dans sa forêt, mais les droits du visiteur sur cette propriété s'arrêtent là.

Pour toute activité dépassant le simple passage à pied en forêt et les activités légalement autorisées et réglementées comme la cueillette, la chasse ou la pêche, il convient de demander au propriétaire et au représentant de la loi une autorisation ou des conseils.

Le service forestier de Tramelan se tient à votre entière disposition pour toutes vos questions relatives à la forêt de manière générale, la conduite des forêts communales ou encore l'exercice d'activités nécessitant une autorisation du service forestier ou du propriétaire.

Service forestier de Tramelan

Secrétariat                      032 486 99 10

Garde forestier                079 222 45 85